



MUNICIPALITÉ DE CHERTSEY

AVIS PUBLIC

EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ PAR LE SOUSSIGNÉ QUE :

À LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL TENUE LE 25 AOÛT 2025, L'AVIS DE MOTION SUIVANT A ÉTÉ PRÉSENTÉ :

Avis de motion est donné, en conformité avec l'article 445 du Code municipal du Québec, par M. Sylvain Lévesque à l'effet qu'il soit adopté, à une séance subséquente du conseil, un règlement décrétant des travaux d'entretien (déneigement et sablage) de l'avenue des Huards et l'avenue du Plateau, désignées rues privées, pour les exercices financiers 2025-2026 et 2026-2027.

DONNÉ À CHERTSEY ce 5^e jour du mois de septembre 2025.

Marc-André Plante
Directeur général et greffier-trésorier